

RAPPORT DES ACTIVITÉS DE TRANSPORTS POUR RAISON MÉDICALE APRÈS LES HEURES NORMALES DES SERVICES DE SANTÉ NON ASSURÉS (SSNA) - SK

Numéro d'ICD et année financière : HC-P051 (2024-2025)

NOTE : Ce document présente les exigences en matière de rapports pour l'ICD no HC-P051. Le cas échéant, les modèles de rapport, les guides et les outils de collecte de données qui vous aideront à respecter vos exigences en matière de rapports vous seront fournis par votre bureau régional. Veuillez communiquer avec votre [bureau régional de la DGSPNI-SAC](#) si vous n'avez pas reçu de copie des documents, ou si vous avez des questions ou besoin d'aide.

Exigences du programme en matière de rapports :

Rapport annuel

Exercice : _____ Bénéficiaire : _____

Niveau de financement annuel : _____

Numéro d'entente de financement : _____

Nombre de demandes après les heures normales :

Nombre de demandes approuvées après les heures normales :

Nombre de demandes après les heures normales qui étaient attribuables à un congé hospitalier :

Nombre d'exceptions demandées après les heures normales : _____

Nombre de transports approuvés après les heures normales : _____

Nombre de demandes après les heures normales qui étaient attribuables à une urgence de nature Médicale :

Nombre d'appels après les heures normales :

Nombre d'appels favorables après les heures normales :

Le bénéficiaire doit faire parvenir au ministre un rapport annuel incluant les renseignements suivants :

1. La façon dont les prestations sont offertes (c.-à-d. chauffeurs contractuels, système de fourgonnette, approbation propre aux clients, kilométrage de véhicules personnels, etc.);
2. Les principales réalisations du programme pendant la période visée par le rapport;
3. Les principales réalisations en ce qui a trait à l'exécution du programme pendant la dernière période visée par le rapport;
4. La détermination des facteurs qui pourraient avoir une incidence sur le budget (p. ex., clients ayant des besoins aigus, changements dans le modèle de services);
5. La détermination des tendances quant à l'utilisation des prestations offertes après les heures normales de travail (p. ex., régions géographiques qui utilisent le plus ce programme, dates ou heures auxquelles l'utilisation est la plus élevée, etc.); et
6. Autres observations, commentaires ou renseignements pertinents.